



HOTEL SAINT CHRISTOPHE
Place Bel'Ombra

20260 CALVI
À l'attention de Monsieur FERRANDINI

CLASSEMENT HOTELIER
RAPPORT DE CONTROLE

Code prestation : **K1630**

Lieu d'intervention : HOTEL SAINT CHRISTOPHE

Rapport n° : 30887202

Date d'intervention : 18/05/2011



AGENCE DE NICE
Avenue Edouard Grinda
06200 NICE

Tél : 04 92 29 40 50 – Fax : 04 93 83 48 00

APAVE SUDEUROPE SAS

AGENCE DE NICE

Avenue Edouard Grinda
06200 NICE**HOTEL SAINT CHRISTOPHE**

Place Bel'Ombra

20260 CALVI

Tél. : 04 92 29 40 50 - Fax : 04 93 83 48 00

A l'attention de Monsieur FERRANDINI

Date d'intervention : 18/05/2011

RAPPORT DE CONTROLE CLASSEMENT HOTELIER**CODE PRESTATION : K1630****Adresse(s) d'expédition :**ex **HOTEL SAINT CHRISTOPHE**
Place Bel'Ombra
20260 CALVI**A l'attention de Monsieur FERRANDINI****Intervenant :**

Madame CANDELA

Accompagné par :

Monsieur FERRANDINI

Rendu compte à :

Monsieur FERRANDINI

Pièces jointes :

- Pré-diagnostic
- Rapport détaillé d'inspection (grille de contrôle)

ACCREDITATION COFRAC N° 3-0769 - INSPECTION*Liste des sites accrédités et portée
disponible sur www.cofrac.fr*

SOMMAIRE

1	ATTESTATION DE VISITE	4
2	RAPPORT DETAILLE RENSEIGNE PAR L'ORGANISME EVALUATEUR ACCREDITE.....	5
2.1	L'Organisme évaluateur.....	5
2.2	Synthèse de la visite d'inspection.....	5

1 ATTESTATION DE VISITE

Hôtel : HOTEL SAINT CHRISTOPHE

Adresse : Place Bel'Ombra

Code postal : 20260 Ville CALVI

Tél. : 04 95 65 05 74 Fax : 04 95 65 37 69

E-mail : direction@hotel-saint-christophe.com

Site internet : www.hotel-saint-christophe.com

Classement actuel : Non classé 0* 1* 2* 3* 4* 4*L

Catégorie de classement demandée : 1* 2* 3* 4* 5*

Par l'organisme évaluateur accrédité : APAVE SUDEUROPE SAS

Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement des établissements hôteliers : 01/01/2011

Rapport édité le 18/05/2011 Inspection réalisée le 18/05/2011

Date de la visite mystère le cas échéant :

Nombre de points obligatoires atteints : 172, soit 97 % du total à atteindre.

Conformité du nombre de points total à atteindre : Oui Non

Nombre de points à la carte atteints : 248

Conformité du nombre de points à la carte à atteindre : Oui Non

Avis de l'organisme évaluateur accrédité pour la catégorie de classement demandée :

Favorable Défavorable

Nom de l'organisme évaluateur accrédité : APAVE SUDEUROPE SAS

Declare ces informations justes et sincères

Date : 18/05/2011

Nom du responsable de l'inspection : Madame CANDELA

Signature :



PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Accréditation effective de l'organisme à la date de la visite d'inspection : Oui Non

Avis de l'organisme évaluateur accrédité : Favorable Défavorable

Délai de présentation du dossier en préfecture respecté : Oui Non

Dossier complet : Oui Non Si dossier incomplet, dossier retourné à l'hôtel le

Si pièces manquantes, les pièces à retourner sont :

Le formulaire de demande de classement Le rapport de contrôle en format homologué

La grille de contrôle en format homologué

Décision de l'administration sur la demande de classement effectuée

Le classement en étoiles est attribué / refusé à l'établissement

Le

Cachet de l'administration

2 RAPPORT DETAILLE RENSEIGNE PAR L'ORGANISME EVALUATEUR ACCREDITE

2.1 L'Organisme évaluateur

Nom de l'Organisme évaluateur : APAVE SUDEUROPE SAS
Adresse : ZI - Avenue Gay Lussac BP 3
Code postal : 33370 Ville ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
Tél. : 04 92 29 35 99 - Fax : 04 93 83 48 00
E-mail : classement-hotel@apave.com Site Internet : www.apave.com
Réfèrent dossier : Madame CANDELA

2.2 Synthèse de la visite d'inspection

Exemptions acceptées pour l'établissement entraînant un changement du statut pris par le critère et des totaux obligatoires et « à la carte » à atteindre (cf. guide de contrôle du tableau de classement hôtelier).

--

Nb de chambres total 48 Nb de chambres à contrôler : 19 Nb de chambres contrôlées : 19

Motifs du non respect de l'échantillonnage de chambres à contrôler :

--

Résultats de la visite d'inspection

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée (intégrant les exemptions acceptées)	177
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95 % de (a)	169
c) Nombre de points obligatoires atteints	172
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
d) Nombre de points obligatoires à compenser – dans la limite de 5 % du total des points obligatoires à respecter (coefficient 3), soit (a) – (c) x 3	15
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée	415
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de (e)	83
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	83
h) Nombre de points à la carte atteints :	248
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non